

Chaperte
L'AN mil sept cent vingt cinq le vingt neuf.
Jour d'Avril, Nous Jacques Ange le Normand de
Mesy cont.^{re} du Roy Commun.^{re} de la marine
Ordonnateur a l'Isle Royale, ayant été averty
qu'il étoit venu a la Côte de la Baleine, trois
Lieuës de Louisbourg une grande quantité de
debris, qui paroissent être d'un v.^{au} du Roy parce
qu'il y avoit des fleurs de Lix sur les pouties,
Nous nous serions sur le champ transportés
sur les Lieux accompagné des S.^{rs} de Bourville
Major de l'Isle Royale détaché par M.^r de
S.^r Ovide Gouverneur et Sabatier Contrôleur
que nous avons appelé pour être present ;
Et après avoir parcouru le long de la Côte
depuis le grand Lorembec jusque par de la Ba
Baleine, nous aurions reconnu la tête du
Chameau figure qui étoit a l'Peron de ce v.^{au}
avec plusieurs papiers et lettres appartenant
et inscrites du nom des officiers qui étoient dedans,
Entre autres papiers de marque La Commission
d'Intendant de M.^r de Charrel ; plusieurs
pouties sur lesquelles étoient imprimées
des fleurs de Lix suivant l'usage des v.^{rs} du
Roy ; plusieurs Corps morts que la mer jettoit

in B

M de Mesly 16. avril 1725

818

Sur les Roches la plus paré Nus en chemise
et reconnu pour être des officiers et passagers
Embarqués sur le Chameau, nommément M^{rs}. de
Chazel Intendant, Franteau le Pilote et
Lagés fils de M^r. de Ramsey Gouverneur du
montreal qui ont été interviewés au jeté Lorenson
Les S^{rs}. de Morriou Lieutenant d'artillerie et
Pachot Lieutenant de Compagnie en Canada, dans
Lance de Portenoue; & plusieurs autres que nous
avons fait tirer et ensuite interviewés. Nous
aussy trouvés une quantité prodigieuse de
Débris de Barriques, de Cloisons, Beaux,
Bordages, Bouts de mats et même Jusques aux
Animaux, Cochons, Boeufs, moutons, Canards
et autres volailles Noyes, mais particulièrement
dans une grande anse dite de Portenoue parce
qu'elle en vis à vis la petite Isle qui porte
ce nom, et sur la base de laquelle Il y a
apparence que ce V^{au}. s'en perdu la Nuit du
27. au 28. Juin au ce qu'en disent les pêcheurs
du Lieu d'un coup de vent de Sud Est Epouvantable
et sur une Côte très ferrée, Nous y avons
pareillement reconnu L'arcil du grand moulin
avec le Côté du Navire de Tribord, et à un
demy quart de lieues de là, L'arcil de

Mixaine avec l'auan du même Côté, mais tou-
 si engagé dans les Roches et dans le Gouverneur
 qu'il n'y a pas d'apparence que l'on puisse rien
 sauver que par morceaux; Cependant Nous
 avons établi des Corps de gardes de distance en
 distance pour retirer ce qui vient à la Côte
 comme habillement, linges, hardes et Stoffes
 que la mer jette en piece parmy le Gouverneur
 et que l'on ne peut sauver qu'avec peine en bon
 mauvais Etat. Ensuite nous avons donné
 les ordres nécessaires pour tirer hors le flot
 ce que la mer pourroit jeter sur la Côte les jours
 suivants; et de tout ce, en avons dressé le procès
 Verbal verbal signé de nous et de ceux
 denommés fait triple, deux pour être luisez à
 La Cour par duplicata, l'autre pour être déposé
 au Contrôle de Louisbourg pour y avoir recours
 en cas de besoin, sur la Côte de la Nouvelle
 à trois Lieues de Louisbourg le jour et an surq.

Enorment de nous
 Labatier
 Amillemaior

Et aujourd'hui Trentième du mois d'août
 Nous Susq. Nous sommes transportez de

418
Nouveau tout le long de la Côte ou nous n'avons
trouvé aucun changement du jour précédent ny
aucuns Effets de valeur, tout venant en pièces et
gouffritures; Seulement plusieurs Corps que la
mer jettait sur le rivage que nous avons fait
tirer et enterrer et avons signé comme cy
devant. /

Enormant Jumeau
Sabatier M. de Ville major

Le trente sixième du d. mois Nous sur
Nous sommes de Nouveau transportez et
parcouru tout le long de la Côte ou nous
avons trouvé le tout dans le même état, et
avons fait tirer tout le jour plusieurs Corps morts
et plusieurs morceaux d'Estoffe linge et hardes
que la mer jettait parmy le Gouverneur; le tout
Infecté et en pièces, ensuite dequoy Nous avons
Laisse le soin à M. Sabatier Contrôleur et
du biniés officier de la Garnison pour maintenir
L'ordre le long de la Côte et veiller à la
Conservation des Effets si l'y en vient

Jours suivants le nous nous sommes retirés.
 En foy de quoy nous avons clos le present
 Procès verbal pour servir a telle fin que
 Devraison. Fait sur la Côte de la Dalme
 Les Jour et au sur l. 1.

Normant Simon Dumoulin

Sabatier
 Avrille S. M. P.

quil enin Inyuable de rin fauce de Courdevable
 a nous firme public M. Legonueux en may ~~par~~ deffense
 a l'ordr person denin a chypre decer debis, avoué a leur
 ceur qui euon faurquelque chorde l'erapose
 quon leur donneron le tier

Le Dimanche 27. du M. decembre nous avec lachaloup
 etes ~~en~~ malen quauoi huoi M. de l'ordonneil enu
 denouer et nous confirme quil ny auroit rien a faire et
 Courdevable

Le jour 6. M. sabatin nous aussy pour lor
 jenny M. de Nouier de luyse aumoij ou s'oye
 4 soldats aboynte d'adobis pour velle accipi pouron
 nous a l'ordr et nous donner ains

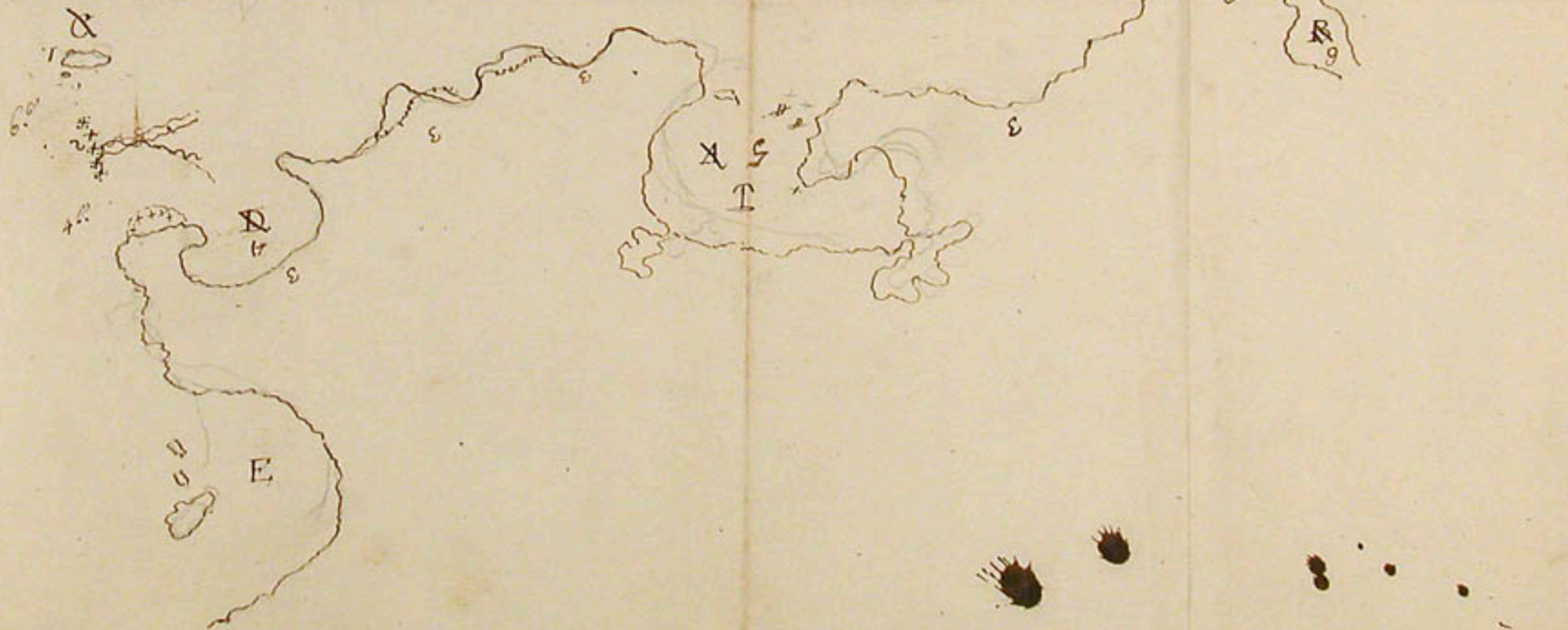
ce jour nous firme par tis d'oysette comander
 par le captn Cheuler pour donner ains a M. Legonueux
 aru Oregon a quebe De Mathieu ains sur ^{en} de l'oy
 Le Chameau

~~Carte de la forte de la Royalle de quoy
 Le petit Loumbeg jusques a l'annee aux fannes,
 ou le daitte du d'boy Le chateau foy perdu
 sur la bastie qui En outre terre l'eliste de
 portenous L'annee du 27^e de Juin 1725
 Carte d'une partie de la forte de la Royalle de quoy
 Le petit Loumbeg jusques a l'annee aux fannes,
 ou le daitte du d'boy Le chateau foy perdu
 sur la bastie qui En outre terre l'eliste de
 portenous L'annee du 27^e de Juin 1725~~

La bastie foy N. et sud elle
 peu avoir son ambleme de long
 en un point de l'eliste qui enoit
 ou d'un coin le d'boy foy qui enoit
 foy en l'annee foy qui enoit
 foy en l'annee foy qui enoit

L'annee enoit foy de l'annee
 en 1725 en 1725 en 1725
 Le chateau foy de l'annee
 foy de l'annee foy de l'annee

- A. Bastie de la Bastie
 B. Le petit Loumbeg
 C. Isle de Portenous
 D. Anne ou foy de l'annee
 E. Anne aux fannes



- 1 Orlos de porte neuve
- 2 Gasse sur laquelle se fond du bitume au feu
periotu bon de l'eau ou.
- 3 cotes sur lesquelles on a reparees les
debris
- 4 cene de debris ou l'apport de corps
sur venu a les cotes du Navire avec
matiere.
- 5: Le huile de l'ebene
- 6 huile de pite de l'ebene ou les corps de
ff. de l'huile, la jesse et le piton a l'huile
sur l'huile de l'ebene de la France
ou de l'huile de l'ebene et l'huile de
l'huile de l'ebene de l'huile de l'ebene.

f. y lre 1721 241

Etat des effets et marchandises provenant
 du naufrage du Navire du Roy de Samou
 Sarrin a l'abbaye d'Ambergue sur la Chaloupe
 du C. pte d'hen pour estre remises a
~~l'ordr.~~ a Louis boucy aux ordres de Monsieur
 Demegny - Secours

Dans une Couverture a } Cinq paquets contenant douze
 chaque paquet } vestes d'ouvertures chaque
 paquet

Envoiez a quebec par M. de Mesy
 sur la Goedelette de M. Carreton

Dans une Couverture a } Trois paquets de Cottes de douze
 chaque paquet } chaque paquet - jz

Envoiez a quebec sur la Goedelette
 de M. Carreton

De } seize paquets de chemises jz
 de douze chaque paquet

Un Robe de chambre }
 dix Sept chemises fines laines
 bonne que mauvaise
 Trente Six Seruettes

La Robe de chambre et la chemise
 sont vendues a adjugés au M. Carreton
 pour la somme de 36.^{rs}
 sous le nom d'une nappe

Dans une nappe } Soixante deux Seruettes

Une piece de toile d'ouste }
 contenant 30. au. 1/2

Les deux pieces de toile sont adjugés
 dans une Couverture
 au M. Daille pour 56.^{rs}

Dans une Couverture } Une piece idem contenant 29. au.

Dans une nappe } Une piece de toffe bleue de 4 au. 1/2
 déchirée en quel que endroit
 Une piece idem de 3 au. 1/2
 Une piece idem de 2 au. 1/2
 Une piece jz de 2. au. déchirée
 et percée en plusieurs endroits
 Une piece jz de dix Qu. idem

de Benoit mes comptes et autres papiers
 et autres papiers de Benoit mes comptes

Suite des Effets et marchandises
en paillots

Dans une nappe

une piece d'toffe blanche de 2. aul.
grise et dechirée en plusieurs
endroits

Un morceau d'un d'vine aul. defecte
une grande b. aul. $\frac{1}{2}$ - jdem
une grise jdem de b. aul. $\frac{1}{2}$ Capie
et dechirée en plusieurs endroits

Dans une nappe

une piece de serge noire
contenant 7 aul. grise en
plusieurs endroits
une jdem de 7 aul. Vieille
une jdem contenant 13. aul. jdem
une jdem de 7. aul. defecte

Dans une Couverte

Ving quatre chapeaux de
manition

Dans une Couverte

Dix sept chapeaux jdem

Dans une Couverte

une veste
une Culotte
un chapeau } f. m. de manition

Dans une nappe

Douze draps de lin
seize nappes dans une qui font
dix sept

Dans une nappe

Trente neuf Cravattes de manition
deux Couverts
Un morceau de toile contenant
quatre aul.

Suite

Les robes mises dans un encaze gris ou noir
L'avis

adjungi aut^r Le Baron pour
75.

— Un Vieux manteau de velours fendu
par le dos
— Un habit de drap gris de fer,
double d'une serge rouge galonné
d'un galon d'argent en plein.

— Un habit de pincelins bleu
double d'un velours rouge les
boutonniers à l'aiguë d'argent

— Un habit en velours de rouge d'argent
manches double d'or et manches
à la matelote.

— Unje Casse double d'une serge
d'un velours d'or, à boutons
et boutonnières d'or de l'ore
au dos.

— Unje de pincelins bleu
double d'une grosse serge
rouge, et bordé d'un galon
d'argent d'argent

— Un habit en drap d'un drap
gris blanc double d'un velours
gris la robe d'un drap
blanc bordé d'un galon
d'argent

— Unje de Camelot rouge
double d'un velours d'or
d'or et manches à la matelote

— Un habit gris blanc double d'un
serge gris bordé d'un grand
galon d'argent et d'un autre
grand galon sur les boutons
du devant du derrière

Notes

Sur Lemanches grâces
En Cottey

— Une Robbe de Chambré
judicium double d'un
Lafetas vers

— Une autre Robbe de Chambré
de Calmande double
de molton blays

— Un habit de femme de mou
Cris sans doublure

Deux Table du Tabernacle
de Jesuits de quebec
Deux autres morceaux de montan
plusieurs autres morceaux dans
une Corbille

San a la Palline co 5. sep. 1778

4-
4-
2-
Enan
477
31
508
Rec
28
Dep

Colonia

M. De Mezy

a Loursbouoy esro' nbu ²⁷⁴ vns

Monsieur

Monsieur

Juge au honneur d'informe votre
Grandeur de ce que j'ai vu par votre
dumois de l'Isle par votre
de l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle

au l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle
de l'Isle de l'Isle de l'Isle

avec sa chaloupe pour examiner
ce qui se pourroit faire pour le bien
du service du Roy et des particuliers
et en mesme temps je rendis
compte au M^r de Province de ce que
debenas ou j'avois veu les choses
estimer d'agreu que je plauss
à ou B corps de garde pour
empescher le pillage de à ou B
matelots le long de la Borne qui ne
tussent pas destituez par
l'esperance quoy que tout ven
ensuite tout cela fut exécuté
Il restoy A. jours pour y mettre
le meilleur ordre qui me fut
possible et fut enterrés les
morts sous le p^r qui fut recon
struit par le pauvre M. de Chuzel
en suite ma presence en am neussant
à Louisbourg pour conferer avec
M^r de Province, et conteneuil
je laissay au de bris le Sr Labarre
controlleur, Le Sr de Seveaux
off^r de la victoire avec son hymp
de Chaloupe, et les Sr^s Diminier,

et touty furent portés avec
une garde pour empêcher le
pillage

ces m^{rs} y revinrent quelques
jours et voyant que leur esqui
venoit à la cote enoir poury
par le goémon ou brise
entièrement g^{ts} parvenant tous le
party de revenir

cependant son esqui leur
rapporta quil venoit de bonnet
ce plein y revinrent encore Mr
D. Morrain cap^m de son esje
fit mesme un traité avec son
Cap^m quil me presenta comme
homme entendu esqui pouvoit
sauver les gens apres j'essayay
un traité avec luy par lequel
il avoit le tiers de tout esquil
l'auroit moyennant quil nous
rendit letous icy par cette voye
j'ay recouvert un party de monnay
de bordage et de fer qui ont esté
vendus en la forme ordinaire
et dem le^v sabatier contrôleur

serales comptes comme d'habitude

L'affaire essentielle enou
Largem comme si ne trouvois pour
d'autide de plonger j'indemant
a M. Breton qui men a l'œuvre
deux mais comme ils sou
arivés a l'entree de L'huve
L'eau enant trop froide pour les
mettre en œuvre, nous attendrons
a l'en' prochain quelle sou
praticable, nous savons ouer
le fond du Nainne et y a aperçu
quelques caisses y souvenis

Il ya environ 3 semaines
quelon nous raporta qu'eduncoup
derem quel avois fait et enou
veun ala son beaucoup de têtes
sur le champ je demanday a
M^r Desoide de vouloir leur
nommer des off^rentiers pour faire
la vente chez les habitants et
chercheurs, ala Calumie et petit
Lorumbée, M^rs de Catalogne
Morsuem et Fouy furent

Detachés avec 2 sergents et
 10 soldats, j's visitèrent
 l'un des puits que nous
 leur avions donné M.^r de l'oude
 et moy j's firent ramasser tout
 ce qui avoit rapport aux effets ou
 debris et fut apporté icy, mais
 après l'etou, poury et enpiée,
 vaut-il l'adepense que nous
 avons eue obligés de faire pour
 cette visite

afin de ne rien laisser sur notre
 conscience dans cette machine ou
 nous aussy rapporté, que la gacette
 d'ass' depuis de l'orembu comande
 par capte la terre et partie
 y deuant pour St malo, et
 vubaleudeff jeandelay comande
 par Domingo pour aller a berdeauy
 etoim remplis de bestes j'ay thom
 d'endomeu euis amoureyne
 qui pour adomeu ses ordres aux
 Coures de ces 2 endroits pour
 examiner le fait

278
remis au Bureau des Affaires de l'Etat & La Lettre que j'ay l'honneur
de vous en joindre amoneste
vuy representera au Natus de la
situation de ce malheureux Neufpays

J'ay l'honneur de vous en
envoyer profond respect

Monsieur

Vostrer humble etre
de Villan Senitau

Renouart Jemin